

Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le sac jaune :

emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique.
Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

1 C'est un emballage ? Dans le sac jaune !

Attention : seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle.

2 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3 Déposez vos emballages en vrac (non emboîtés) dans le sac.

Votre collectivité s'engage avec Eco-Emballages pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

N° Vert 0800 10 65 97

www.cap-sizun.fr

#SUIVEZMOI
SUR ECOEMBALLAGES.FR



ECO EMBALLAGES

NOUVEAU



Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes



Tous les pots et les boîtes



Tous les sacs et sachets



Tous les films



Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.